



Vente propriété après divorce

Par **RAYBAN**, le **26/09/2011** à **11:06**

Bonjour,

J'ai acheté en location vente sur dix ans une propriété en 1989.

Marié en communauté, ma femme n'ayant aucun revenu, la vente s'est faite à mon nom, elle comme co-emprunteur. Ce bien était hypothéqué et précisait qu'en cas de retard de paiement, la propriétaire se réservait le droit de la récupérer. En 1994, j'ai cessé tout paiement (c'était sous forme de loyers mensuels versés sur un compte épargne au nom de la vendeuse) et n'ai jamais eu de nouvelle de qui que ce soit depuis. Divorcé en 2000, mon ex femme envisage aujourd'hui de faire vendre ce bien afin d'en récupérer une partie financière. J'habite toujours cette maison à l'heure actuelle!

Quels sont ses droits?

MERCI !

Par **Domil**, le **26/09/2011** à **13:08**

Et comment s'est fait la liquidation de la communauté ?

Par **RAYBAN**, le **26/09/2011** à **13:40**

Il n'y a eu aucune demande de sa part ni de la mienne depuis le prononcé du divorce en mai 2002. Les choses sont restées tel quel.

Par **Domil**, le **26/09/2011** à **13:43**

Donc si la maison est à votre nom, il faisait partie de la communauté et est donc aujourd'hui en indivision

Par **RAYBAN**, le **26/09/2011** à **14:24**

Cela je le conçois bien, mais comme je l'ai expliqué, n'ayant payé que la moitié de cette maison, je pense qu'elle ne m'appartient pas vraiment, d'ailleurs je n'ai jamais eu d'acte de propriété. Donc je suis étonné que l'on puisse faire vendre un bien sur lequel je suis toujours redevable d'une somme conséquente.

Par **Domil**, le **26/09/2011** à **14:26**

A vous de vérifier ce que vous avez signé, si le notaire a fait la mutation du bien.

Par **RAYBAN**, le **26/09/2011** à **14:40**

MERCI !